

Premier clerc puis notaire??

Par **Tiltouille**, le **20/08/2008** à **17:49**

Bonjour à tous, devant l'absence d'informations de ma fac et la multitude de sources contradictoires, je me vois dans l'obligation de vous demander conseil!

Je viens d'avoir ma licence, et désire me lancer dans un M1 "droit notarial" dans l'optique d'être notaire. A ce propos, j'ai entendu parler de la réforme de 2007 qui supprimait la dispense de concours d'entrée au CFPN dont bénéficiaient les premiers clercs. Seulement, je viens de lire sur le site du CFPN de Rennes, qu'étaient toujours dispensés de concours les premiers clercs qui avaient obtenu leurs diplômes avant leur M1.. Bref, je suis complètement perdu et si quelqu'un avait des informations sur la question, ça m'arrangerait beaucoup!!

Autre question: Si effectivement, être premier clerc dispense de concours, comment devient-on premier clerc après une licence??

Bonne fin de journée à tous et merci d'avance pour vos éventuelles réponses!

Par **Olivier**, le **20/08/2008** à **18:47**

pourquoi faire notaire ? de toute façon c'est quasiment impossible de s'installer...

Et puis chercher absolument la dispense c'est pas la meilleure façon de donner envie au jury de l'examen de sortie de te recevoir...

Par **Tiltouille**, le **20/08/2008** à **20:29**

Je ne cherche pas à tout prix la dispense, je ne cherche qu'à m'informer!!
Et je suis étonné que tu me demande pourquoi faire notaire étant donné qu'il semblerait que tu sois également étudiant notaire..

Par **Olivier**, le **20/08/2008** à **23:15**


oui mais je me suis certainement mal informé avant de passer mon diplôme... S'installer est

quasi impossible !

Par **jeeecy**, le **21/08/2008** à **08:31**

[quote="Olivier":vhv7yebv]oui mais je me suis certainement mal informé avant de passer mon diplôme... S'installer est quasi impossible ![/quote:vhv7yebv]
on s'en fout de ça...

:P

connais-tu la réponse à la question? j'en suis sûr 

Par **Olivier**, le **21/08/2008** à **08:39**

Je la connaissais mais les écoles de notariat viennent d'être réformées donc actuellement personne ne sait vraiment comment ça va se passer à la rentrée...

A priori après une licence tu intègres le second cycle de l'école de notariat et c'est une formation en 2 ans avec une journée de formation par semaine et le reste dans une étude et un gros exam à la fin... à confirmer par une école de notariat

Par **Tiltouille**, le **21/08/2008** à **11:22**

Merci pour ces précisions!

Il est clair que la fac ne nous donne aucune information: J'ai lu 3 livres différents plus une brochure faite par la chambre des notaires et je n'arrive pas à m'y retrouver..
D'autre part, j'ai constaté que ma fac propose en plus du M1 de s'inscrire au CSEN (un organisme privé sur Paris), or je n'ai jamais entendu parler de cette école, par conséquent si quelqu'un peut m'en parler ce n'est pas de refus!!

En tout cas, heureusement que ce forum existe pour conseiller les étudiants perdus!